

N° 2026 - 137

OBJET

**Décision modificative
budgétaire n° 1 du budget
principal**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie
le 09 juillet 2026 selon le
relevé de décisions

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ

Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur, Ombeline PEREZ, Maire,

Le marché de conception et réalisation du parcours scénographique « l'Aventure Saint-Lary » a fait l'objet d'un groupement de commande entre la commune de Saint-Lary Soulan, l'office de tourisme de Saint-Lary et le SIVU Aure 2000.

Il convient d'ouvrir les crédits budgétaires, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 37 « l'Aventure Saint-Lary », pour la part de la commune : 190 000 €.

Dans le cadre de cette opération, une subvention a été accordée à la commune par le Département, représentant 30 % du montant hors taxes de la dépense : 50 000 €.

D'autre part, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement à l'opération n° 32 « local de stockage – maison du patrimoine » afin de financer des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial, pour un montant de 10 000 €.

Ces dépenses peuvent être financées grâce à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement, pour 150 000 € et par l'inscription en recettes de fonctionnement des rôles supplémentaires sur la contribution foncière des entreprises (CFE) des barrages pour les années 2022 à 2024.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide :

➤ D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 8 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260708-DEL-2026-137
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Le Maire,

Ombeline PEREZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DM 1**

DM n° 1 2026

COMMUNE DE ST LARY-SOULAN - MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN

INSEE 65388

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73118 : Autres contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	150 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
R- 1323-37 : AVENTURE SAINT-LARY MAISON DU PATRIMOINE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-231-32 : LOCAL STOCKAGE MAISON DU PATRIMOINE	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-37 : AVENTURE SAINT-LARY MAISON DU PATRIMOINE	0.00 €	190 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
Total Général	350 000.00 €		350 000.00 €	



Le maire ,

Ombeline PEREZ

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260708-DEL-2026-137-BF
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

(1) y compris les restes à réaliser